



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles

Dijon, le - 9 MARS 2022

Pôle Patrimoines et Architecture/Coordination
Affaire suivie par : Monique GEOFFROY
Tél : 03.80.68.50.47
Courriel : monique.geoffroy@culture.gouv.fr

N/Réf. : PA/MG/2022/n° 73

La Directrice régionale
des affaires culturelles

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections

Objet : SAISY (71) et AUBIGNY-LA-RONCE (21), lieux-dits "Bois de la Forêt", "Bois de Combillot"
Projet de parc éolien
Demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS PE SAISY
Contribution phase examen, suite à transmission de compléments

Pour faire suite aux compléments apportés par le porteur de projet et à votre nouvelle consultation du 24 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de la DRAC sur le dossier mentionné en objet.

Patrimoine archéologique

En l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés pour le parc éolien de Saisy - Aubigny-la-Ronce, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Patrimoine, espaces protégés et paysage

Contexte

Le projet prévoit l'implantation en ligne d'une série de cinq éoliennes d'une hauteur de 180 mètres, aux lieux-dits "Bois de la Forêt" et "Bois de Combillot", sur les départements de la Saône-et-Loire et de la Côte-d'Or. Le site concerné est une colline boisée occupant une position dominante sur la vallée de la Drée, rivière affluent de la rivière l'Arroux, séparant la Montagne Autunoise à l'Est et le massif du Morvan à l'Ouest, et tirant sa source sous cette même colline.

Le projet comporte de forts enjeux paysagers et patrimoniaux.

Paysages de la vallée de la Drée et du Morvan

Le site pressenti domine la vallée de la rivière Drée, affluent de l'Arroux et se situe face au Parc naturel régional du Morvan à l'Ouest, incluant le site de "Bibracte-Mont-Beuvray", labellisé Grand Site de France.

Le rapport final de l'étude paysagère du Grand Site de France Bibracte-Mont-Beuvray, établi en 2021, indique que le site proposé pour ce projet se situe dans l'axe de l'un des points de vue majeur, depuis le site de Bibracte à préserver, appelé La Pature du Couvent, en zone de vigilance de niveau 2 (pollution visuelle nocturne).

Patrimoines

Les atteintes aux perspectives depuis les monuments protégés au titre des monuments historiques seront fortes. Dans un rayon de 10 km, plusieurs édifices sont protégés au titre des monuments historiques, dont certains sont particulièrement proches :

- sur la commune de Saisy, à 2,5 km au Sud, l'église Saint-Pierre, classée partiellement au titre des monuments historiques le 22 octobre 1913 et une croix inscrite au titre des monuments historiques le 8 juillet 2009 ;

- sur la commune d'Epinac, à 2,5 km à l'Ouest, le puits de mine Hottinger, inscrit au titre des monuments historiques le 26 novembre 1992 et à 7 km à l'Ouest, le monastère du Val Saint-Benoît, classé partiellement au titre des monuments historiques le 23 octobre 1926 ;

- sur la commune de Morlet, à 5 km au Sud, le château de Morlet, inscrit au titre des monuments historiques le 17 juillet 2014 ;

- sur la commune de Sully, à 7 km à l'Ouest, le château de Sully, classé au titre des monuments historiques le 4 juillet 1995 ;

- la zone tampon UNESCO des Climats du vignoble de Bourgogne, débutant à 5 km à l'Est ;

- le site de Bibracte-Mont-Beuvray, labellisé Grand Site de France ;

- le site classé du Mont-Beuvray (classement le 20 mars 1990) ;
- l'oppidum du Mont-Beuvray (classement le 25 septembre 1984), situé à une quarantaine de kilomètres.

Conclusion

L'implantation d'un parc éolien sur ce site dominant, à très fort impact paysager, serait de nature à porter atteinte de façon irréversible et préjudiciable à la bonne préservation des sites protégés, situés à proximité immédiate et dans son champ de vision, dont le site du Mont-Beuvray-Bibracte, Grand Site de France.

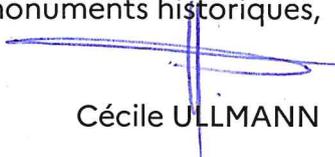
Par ailleurs, il convient de rappeler qu'un projet similaire sur la commune d'Aubigny-la-Ronce a déjà été refusé par Monsieur le Préfet de Côte-d'Or le 7 août 2009 pour des motifs d'atteinte au paysage et au patrimoine.

Ainsi, au vu des éléments énoncés ci-dessus, la DRAC émet un **avis défavorable** au projet de parc éolien sur les communes de Saisy et Aubigny-la-Ronce.

Le Service régional de l'archéologie (Laure Dobrovitch - Tél. : 03.80.68.50.18 ou 50.20), et et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Saône-et-Loire (Vincent Furno Tél. : 03.85.39.95.26) sont chargés du suivi de ce dossier.

Pour le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par délégation

La Coordonnatrice du Pôle Patrimoines et Architecture
Conservatrice régionale des monuments historiques,


Cécile ULLMANN

